

BPCE MUTUELLE

Votre satisfaction
Notre priorité

11

2ème Avis médical



Face à un diagnostic posé par un médecin, il est normal d'être un peu "perdu", surtout lorsqu'il s'agit d'une maladie grave ou invalidante.

Dans le cadre de son partenariat avec Santéclair, BPCE Mutuelle vous donne accès, **sans frais**, à un **deuxième avis médical**, rendu sous 7 jours par **des médecins experts** dans leur domaine couvrant plus de 700 pathologies.

Vous disposez ainsi d'un éclairage complémentaire et précieux sur votre pathologie et la prise en charge proposée.

Directement depuis votre espace personnel sans intermédiaire

Accédez à ce **service +** en vous rendant dans votre espace personnel sur le site BPCE Mutuelle, et sélectionnez le service "**deuxième avis médical**" dans la rubrique "**Réseau de soins Santéclair**".

Pour BPCE Mutuelle, il est important de **ne pas vous laisser seul face à la maladie** et ses incertitudes. C'est tout le sens de cet accompagnement spécifique.

Parce que deux avis valent mieux qu'un, faites le bon choix pour votre santé !



Engagement quotidien

Le **Syndicat Unifié - Unsa** préside aux destinées de notre Mutuelle depuis plus de 30 ans et s'engage au quotidien pour la santé des salariés.



Agir pour construire, l'engagement Syndicat Unifié - Unsa



Téléchargez l'application mobile

